Première lecture

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix, sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 85.*

Election

(Résulat du scrutin organisée en cours de séance)

Un membre de la commission consultative pour l'aménagement du territoire

Bulletins distribués: 91; rentrés: 91; blancs: 6; nuls: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

A obtenu des voix et est élue, pour le reste de la période administrative en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2007, *M^me^ Christiane Feldmann,* députée, à Morat, par 80 voix. Il y a 5 voix éparses. *(Applaudissements).*

Rapport N° 16

relatif aux comptes 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat[1]

Rapporteur: **Pascal Kuenlin** *(PLR/FDP, FV).*
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Le Rapporteur. La Commission des finances et de gestion a été saisie de ce rapport pour l'exercice 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Elle en tire les conclusions suivantes: avec un degré de couverture de plus de 90%, la Caisse de prévoyance apporte des garanties de solidité financière suffisante au sens de la CFG.
Il n'en reste pas moins qu'une garantie étatique de 246 millions est encore et toujours nécessaire selon la loi.
Sous l'angle purement comptable, l'exercice 2006 se situe à quelque 150 millions en dessous de l'exercice précédent. La raison est à rechercher quasi exclusivement dans la performance des actions, qui, si elle est clairement positive, n'en est pas moins inférieure à 2005. Cela signifie clairement, que notre caisse a besoin de performance boursière au-delà de la moyenne pour présenter un résultat suffisant à la prise en charge des nouveaux assurés. Il y aurait là matière à réflexion.
La Commission des finances et de gestion a également débattu de l'évolution dans le futur du cercle des assurés de la caisse. Si la commission ne voit pas d'objection à ce que le personnel des établissements déploient une activité relevant du domaine de l'Etat ou des collectivités publiques, il conviendra d'être attentif à ce que cette ligne de conduite soit conservée à l'avenir et ce, dans tous les domaines d'activité de la caisse.
L'intervention sur le marché privé de la prévoyance et sur d'autres marchés doit dans ce sens être exclue du champ d'activité de la caisse.
Avec ces considérations, la CFG vous propose de prendre acte de ce rapport et de voter les comptes.

Le Commissaire. L'exercice 2006 peut être qualifié de bonne année pour la Caisse de prévoyance qui a permis, comme nous l'impose la loi, d'indexer la somme de salaires assurés à hauteur de 3%, tout en

[1] Texte du rapport pp. 759 à 813.

augmentant le taux de couverture et donc de diminuer la garantie de l'Etat, garantie de l'Etat qui reste malgré tout assez théorique.
Vous me permettrez juste d'attirer l'attention sur un ou deux indicateurs qui me paraissent importants.
L'âge moyen des assurés est de 41,5 années dans le régime de pension et le rapport démographique est de 22,7%; cela signifie globalement que les bases de la Caisse de prévoyance de l'Etat sont saines et permettent de voir l'avenir avec confiance.
Au sujet des réflexions faites par le Rapporteur au sujet de l'influence de la bourse, c'est vrai que la bourse a une influence sur les résultats, mais comme pour toutes les caisses de pension, l'année 2005 avait été une année boursière exceptionnelle et il aurait été très surprenant que les résultats 2006 soient supérieurs aux résultats 2005, compte tenu précisément de cette année exceptionnelle boursière en 2005.
Je note en passant que le système mixte que nous avons, système financier de répartition combiné avec un système de capitalisation, présente quand même des avantages, notamment dans ce cas précis, le système de répartition est évidemment très peu sensible, pour ne pas dire pas du tout sensible à l'influence boursière et donc, tempère un petit peu cette influence, sans compter que bien évidemment, l'influence de l'évolution boursière est aussi liée à la part dévolue aux placements en bourse.
On peut noter ici, que dans le domaine de la prévoyance professionnelle, nous avons systématiquement à faire à des «gourous» et autres grands spécialistes qui une année quand la bourse flambe, vous disent que les gestionnaires des caisses de pension ne sont quand même pas tellement malins parce qu'ils n'investissent pas assez en bourse et quand la bourse tombe, disent: «mais ce n'est pas possible ces gestionnaires de caisses de pension ne devraient jamais aller en bourse, ils n'y connaissent rien!» Comme quoi on peut avoir raison ou tort, toujours selon les circonstances.
Par ailleurs, pour ce qui concerne le périmètre d'activité de la caisse de pension de l'Etat, je peux rassurer le Rapporteur dans toutes les discussions, il n'a jamais été question de se lancer sur le marché privé de la prévoyance; les seules discussions qui ont eu lieu étaient en rapport aux employeurs publics, que ce soit communes ou secteurs paraétatiques très liés à l'Etat.
Avec ces considérations, je vous invite à prendre acte du rapport et à approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Chassot Claude *(ACG/MLB, SC)*. L'Alliance centre gauche a pris connaissance avec satisfaction du rapport concernant les comptes 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Il est appréciable de constater que le budget de couverture, comme nous l'avons dit «garantie de l'Etat» est assuré à hauteur de 90,6%, en progression de l,6 par rapport à 2005.
Cette situation doit conforter toutes les personnes bénéficiaires.
Il faut également relever que les placements de cet organisme sont confiés à des établissements bancaires sûrs et crédibles où la rigueur de gestion ne laisse pas la place à des décisions aventurières, cela pour la sécurité de toutes les personnes assurées.
Je ne reviendrai pas sur les remarques de M. le Rapporteur avec lesquelles nous sommes d'accord.
L'Alliance centre gauche approuve donc ce rapport.

Losey Michel *(UDC/SVP, BR)*. Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport très complet sur les comptes 2006 de la Caisse de pension du personnel de l'Etat.
Néanmoins, il a deux remarques à formuler.
La première consiste à insister auprès du comité de cette caisse de pension sur une politique immobilière plus incitative au niveau du canton et de ses régions périphériques.
La deuxième remarque concerne l'application de la norme RPC26 qui oblige uniquement les caisses de pension avec un degré de couverture à 100% de créer des réserves de fluctuation sur les cours de la bourse. On voit qu'ici à l'Etat le taux de couverture est à 90%. Qu'advient-il en cas de chute très forte au niveau de la bourse? Pourrait-on avoir des explications complémentaires sur ce phénomène.

Vonlanthen Rudolf *(PLR/FDP, SE)*. Mit Genugtuung nimmt die FDP-Fraktion Kenntnis vom Bericht der Jahresrechnung der Pensionskasse des Staatspersonals. Wir dürfen feststellen, dass die Pensionskasse entgegen anderer öffentlicher Kassen auf gesunden Füssen steht. Der Deckungsgrad ist bei gut 90%. Hier wären aber in den nächsten Jahren ebenfalls 100% anzustreben, wie es auch von den privaten Kassen verlangt wird.

Clément Pierre-Alain *(PS/SP, FV)*. A l'instar des autres groupes, le groupe socialiste a pris connaissance et prend acte avec satisfaction des résultats 2006 de l'exercice de la Caisse de prévoyance de l'Etat. Il constate, comme d'autres représentants, des variations en ce qui concerne les rendements, mais rappelle que, finalement, ces rendements financiers sont liés au respect d'une stratégie et que, par conséquent, tout cela doit être jugé à l'aune d'un moyen terme, voire d'un long terme.
C'est dans cet état d'esprit que le groupe socialiste vous demande également de prendre acte et d'approuver ce rapport.

Le Rapporteur. Les interventions de MM. les Députés Losey et Vonlanthen s'adressent en partie au commissaire du gouvernement. Je dirai juste au sujet des conséquences d'une évolution négative de la bourse, qu'il est clair qu'une mauvaise année boursière pourrait se produire. Il y a deux leviers pour agir. Tout d'abord dissoudre les réserves pour fluctuation de cours. Si cela ne suffit pas, il est clair que le taux de couverture en pâtirait à ce moment-là par l'effet mécanique; c'est quasiment une augmentation de la garantie de l'Etat qui devrait être activée.
Quant à l'intervention de M. le Député Vonlanthen au sujet du taux de couverture, elle concerne un thème éminemment politique et je me permets de transmettre la question à M. le Commissaire du gouvernement.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants qui accceptent le rapport et le vote des comptes. Je

crois qu'il n'y a que deux intervenants qui ont posé des questions ou fait des remarques qui amènent certains commentaires.
Le député Losey a parlé de la politique immobilière. Ce que je peux préciser à ce sujet, c'est que toute politique immobilière, toute politique de placement de la Caisse de prévoyance ne peut se faire que dans un objectif, à savoir l'intérêt des assurés et l'intérêt des retraités. Il est exclu que la Caisse de pension pratique – par exemple en matière immobilière – une politique régionale qui ne permettrait pas de remplir les exigences minimales dont nous avons besoin pour assurer la couverture des rentes. Notre politique immobilière est assez claire. Nous essayons d'investir et de construire des immeubles dans tout le canton. Pour une simple raison de répartition des risques, il ne serait pas sage de ne construire que dans un endroit déterminé. Le marché immobilier est aussi un marché qui peut évoluer et qui peut être défavorable dans certains cas. Et, chaque fois que nous avons de bonnes opportunités dans l'ensemble du canton, nous investissons. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais construit de nouveaux immeubles à l'extérieur du canton. En revanche, il peut arriver que, si des objets intéressants nous sont présentés, nous acquerrions des objets construits à l'extérieur du canton. Nous avons, depuis quelques années, acheté ici ou là deux ou trois immeubles. Mais, généralement, ces immeubles se situent à proximité du canton – par exemple, ils sont proches de la Veveyse ou de la Singine. Nous ne nous éloignons pas, aussi pour des questions de connaissances du marché. Il faut savoir se raisonner pour ne pas prendre de risques démesurés.
Pour ce qui concerne les réserves de fluctuation de valeurs, je tiens à préciser que selon la loi et les normes RPC nous ne pouvons pas et n'avons pas le droit de constituer des réserves, tant que nous ne sommes pas à 100%. Nous devons les calculer. Le calcul qui est fait ici est un calcul théorique. Il n'y a donc pas 136 millions de réserves à quelque part pour une éventuelle baisse des cours de bourse. Tant que nous ne sommes pas à 100%, la totalité des montants dont nous disposons est calculée dans notre degré de couverture. Si la bourse devait baisser, on ne pourrait pas puiser dans cette réserve puisqu'elle n'existerait pas. Concrètement, cela signifierait que le degré de couverture diminuerait. Quant à savoir si cela appellerait des mesures immédiates «d'assainissement», la question aujourd'hui peut rester ouverte; cela dépendrait des différentes circonstances. Comme l'a dit le député Clément, cette question doit être examinée avec une option à moyen et long termes. C'est précisément le travail de l'actuaire engagé par la Caisse de pension de faire les projections sur vingt ans, pour voir s'il est nécessaire d'agir et de prendre des mesures. C'est à lui de nous dire si avec les conditions, les cotisations prévues, les prestations prévues et les différentes évolutions, il faut prendre des mesures de correction ou non. Dans ce domaine, notamment dans le domaine boursier, il faut rester très prudent. On l'a vu, la bourse peut baisser de manière forte pendant deux ou trois ans – elle peut exploser. Il faut surtout garder la tête froide, prendre un peu de recul et voir les évolutions sur plusieurs années – comme je l'ai dit sur dix à vingt ans. C'est cette analyse qui permet de dire si nous sommes sur la bonne voie ou pas. Pour le moment, toutes les analyses actuarielles qui ont été réalisées pour notre caisse de prévoyance nous disent qu'il n'y a pas de mesure particulière à prendre ou que nous sommes sur le bon chemin.
Pour ce qui concerne la réflexion du député Vonlanthen, quant à l'idée d'arriver une fois à 100% – évidemment que le comité de la Caisse n'y est pas opposé – cela dépend précisément de l'évolution boursière. Mais, il faut bien se rendre compte que la bourse ne peut pas augmenter en permanence. Il ne faut pas se faire d'illusions. Le jour où nous serions à 100%, penser que l'Etat pourrait simplement dire: «la question est réglée et on retire notre garantie», même s'il n'y a plus de garantie, je suis convaincu que s'il y a un pépin, l'Etat-employeur devrait quand même intervenir. C'est une chose d'être à 100, mais il faut voir que dès l'instant où il y a un petit frissonnement boursier à la baisse, cela voudrait dire qu'on serait à 99% et que, à ce moment-là, il faudrait prendre des mesures d'assainissement immédiates; ce qui serait peut-être aussi démesuré parce que si on est à 100 il faudrait pouvoir encore constituer les provisions, les réserves de fluctuation.
Avec ces considérations, je vous invite à approuver les comptes.

– Au vote, ces comptes sont approuvés par 77 voix, sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 77.*

S'est abstenu:
Fasel (SE, PDC/CVP). *Total: 1.*